

COMPTE -RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
2 juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le 2 juin à 19 heures, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Brigitte KOCH

Date de convocation : 12/05/2017

Etaient présents : Brigitte KOCH, Evelyne GAPENNE, Jean - Marc LAMBERT, Sylvain FOUBERT, Franck ROSAK, Jean-Louis PILARD, Daniel SOUDAN, Pierre BRISSY

Excusée : Céline BONVALET arrivée à 19h45, Sylvette COFFINIER qui donne procuration à Daniel SOUDAN

Secrétaire de séance : Evelyne GAPENNE

Le PV du 31 mars 2017 est adopté à l'unanimité.

Monsieur Foubert demande une précision sur le montant des RAR 2016 : 1550€ comprenant les travaux de mise en accessibilité (Bat en Somme + Boucle magnétique pour les malentendants)

Madame Koch demande à ajouter trois points à l'ordre du jour

- retrait de la commune d'Allery de la CABS.
- Autorisation de signer la convention de partenariat avec Baie de Somme 3 Vallées pour la réalisation de l'atlas paysager.
- Les indemnités des élus suite à la modification de l'indice terminal brut de la fonction publique.

DEMANDE ACCEPTEE A L'UNANIMITE

**OBJET Adhésion des communes de Long, Pont Rémy et Saint Riquier et retrait de la commune d'Allery de la CABS.**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-19 portant modifications relatives au périmètre et à l'organisation des EPCI

Vu les avis favorables du conseil communautaire en date du 9 mars et du 6 avril 2017

Considérant que la proximité géographique d'Abbeville induit une attractivité naturelle pour les populations de Long, Pont-Rémy et Saint-Riquier, en termes de commerces, de services, de transport et de bassin d'emplois, considérant également que l'agglomération de la Baie de Somme serait confortée par l'adhésion de ces trois communes en termes de développement économique et notamment touristique

Considérant l'attractivité des services et des commerces de la commune d'Airaines pour les habitants d'Allery, considérant également que le retrait de la commune d'Allery ne remet en cause ni l'existence de la CABS ni son organisation,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- D'émettre un avis favorable au retrait de la commune d'Allery
- D'accepter la demande d'adhésion des communes de Long le Catelet, Pont-Rémy et Saint- Riquier.

**DELIBERATION : Avis sur la demande présentée par la SCL Eurolait en vue d'exploiter un élevage de 195 vaches laitières sur le territoire de Caours, Vaux-Marquenneville, Millencourt en Ponthieu et Cambron.**

Vu la demande présentée par la SCL EUROLAIT en vue d'exploiter un élevage de 195 vaches laitières soumis au régime de l'enregistrement sur le territoire des communes de Caours, Vaux-Marquenneville, Millencourt en Ponthieu et Cambron.

En application des articles R 512-46-11 et suivants du Code de l'environnement, ce dossier fait l'objet d'une consultation publique du 22 mai au 19 juin 2017.

Considérant que la commune de Bellancourt est concernée par les risques et inconvénients dont ce projet pourrait être la source.

Vu l'arrêté préfectoral du 24 avril 2017

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce dossier

Après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré, le conseil municipal de Bellancourt décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable.

**DELIBERATION : Subvention Forain M. Beye**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal accepte d'octroyer une subvention de 250€ au forain M Beyé pour sa présence à la fête locale du 2 juillet 2017 avec les stands pêche au canard, tir à la carabine et barbe à papa.

Subvention qui sera inscrite au budget à l'article 6574

**DELIBERATION : Attribution chèques cadeaux aux CM2**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal décide d'offrir un chèque cadeau pour l'achat d'articles de sport d'un montant de 15€ par élève entrant en 6<sup>ème</sup>.

6 enfants sont concernés.

**DELIBERATION : Autorisation pour Madame le Maire de signer la convention de partenariat avec le syndicat mixte Baie De Somme 3 Vallées.**

Après avoir pris connaissance de la convention et en avoir délibéré, le conseil municipal de Bellancourt à l'unanimité autorise Madame Koch à signer la convention qui a pour objet de définir les modalités du partenariat entre Baie de Somme 3 Vallées et la commune en vue d'apporter leur concours cohérent et complémentaire à la réalisation de l'Atlas paysager et patrimonial de la commune de Bellancourt.

**DELIBERATION : sur les indemnités des élus suite à la modification de l'indice terminal brut de la fonction publique.**

Madame le Maire informe son Conseil Municipal que l'indice brut terminal de la Fonction Publique servant de base au calcul des indemnités de fonction est passé de 1015 à 1022 au 01.01.2017. La délibération du 18 avril 2014 faisant référence à l'indice brut terminal 1015, une nouvelle délibération est nécessaire pour prendre en compte cette évolution. En conséquence, il convient de viser sur cette nouvelle délibération « l'indice brut terminal de la fonction publique » sans autre précision. Ceci permettra de toujours conserver la même délibération pour les indemnités des élus malgré les évolutions de l'indice terminal brut de la fonction publique. Accord à l'unanimité.

## **Informations diverses :**

### Subvention :

Madame Koch fait part au conseil municipal que le conseil départemental accorde à la commune une subvention de 10 000€ pour la rénovation des ateliers municipaux dans le cadre de sa politique territoriale 2017-2020.

### Panneaux Participation citoyenne

Installation de 2 panneaux : un à l'entrée de Bellancourt et un à l'entrée de Monflières.  
Les panneaux seront commandés chez SYD au prix de 97.03€ HT l'unité.

M. Brissy demande que les panneaux « arrêté de stationnement caravane » soient retirés car très abîmés.

### Mérule

La loi Alur impose de diagnostiquer la présence de mérule pour les transactions immobilières. L'examen de laboratoire est transmis à la préfecture qui prend les arrêtés délimitant les périmètres contaminés par la mérule.

### Fête locale

La mairie prend en charge les animations suivantes

- manège enfantin, tir à la carabine, pêche aux canards, barbe à papa
- location de vélos loufoques, la structure gyrofolie, et la structure gonflable

Le comité des fêtes

- le repas, l'animation (Fabien Bracque) et le feu de St Jean

L'association de chasse

- le tournoi de pétanque

L'association teamadrenaline

- la randonnée pédestre

Programmes distribués dans chaque boîte aux lettres

### 14 juillet

Le forain (Quad) ayant fait « faux bond » en 2016 sans explication plausible, la commission fête n'a pas souhaité renouveler cette attraction. La cérémonie au monument aux morts est avancée à 11h.

M. Lambert organise le traditionnel concours des maisons fleuries

### Journées du Patrimoine

Mêmes programmes mêmes horaires qu'en 2016.

### Zéro phyto

Mme Gapenne et M. Lejeune sont allés le 16 mars dernier en réunion d'informations à St Valéry sur Somme afin de connaître les nouvelles pratiques possibles pour le désherbage.

La réglementation interdisant l'utilisation des produits phytosanitaires depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, un important travail de fleurissement avec des vivaces et l'engazonnement de certains trottoirs seront nécessaires.

Un mot d'information dans le journal de la communauté d'agglomération a été inséré, il en sera de même sur Bellancourt afin de faire prendre conscience à la population des enjeux environnementaux et du poids de cette mesure pour les employés communaux.

#### Achats matériels pour les espaces verts

Suite aux différents devis présentés lors de la dernière réunion de conseil M. Foubert demande quel est celui qui a été choisi.

La société Deboffe à Buigny (offre retenue) a proposé du matériel Stihl pour un prix inférieur à Loxagri. Agri 3000, ne proposant pas de matériel de marque Stihl, n'a pas été retenu.

#### Fibre optique

Demande de Mme Bonvalet sur le planning de déploiement : M. Tordeux de la société Orange n'ayant pas donné, à ce jour, de réponse aux emails, Madame le Maire ne peut donner de précision sur le calendrier.

#### Utilisation du réfrigérateur de la cantine

Mme Bonvalet demande pourquoi les locataires ne peuvent plus l'utiliser.

Mme Koch explique qu'il n'a jamais été mis à disposition pour les locations et rappelle que la réglementation en matière d'hygiène dans les cantines scolaires interdit l'utilisation du réfrigérateur pour tout autre usage que celle de la cantine.

Le personnel communal affecté à la cantine étant désormais du personnel de la CABS la commune n'a pas de personnel communal formé pour nettoyer le réfrigérateur selon le protocole mis en place pour respecter les normes HACCP après les locations, il est donc impossible de le mettre à disposition. Il serait envisageable de réinvestir dans une nouvelle armoire froide.

Afin que l'utilisation du réfrigérateur de la cantine soit la même pour les locataires et la mairie, le repas du CCAS ne se fera plus dans la cantine. Une réunion de CCAS étudiera la possibilité de faire le repas dans un restaurant.

La séance est levée à 19h55.